

# Sécurisez vos avantages fiscaux pour vos travaux de rénovation 2024

---

## Les documents de facturation indispensables

- Conservez vos factures détaillées incluant : coordonnées de l'entreprise, votre adresse, désignation précise des travaux, montants HT et TTC, et date de paiement.
- Gardez une copie des devis signés portant la mention obligatoire 'devis reçu avant l'exécution des travaux' pour prouver la chronologie de votre engagement.
- Si vous achetez vous-même les matériaux, assurez-vous que les factures présentent les caractéristiques techniques exigées par la réglementation fiscale.

## Preuves de paiement et aides financières

- Joignez à vos factures les preuves de paiement (relevés bancaires, chèques, virements) pour démontrer la sortie effective des fonds.
- Conservez précieusement les attestations de versement des aides reçues (MaPrimeRénov', CEE), car elles doivent être déduites du montant des travaux pour le calcul de votre base imposable.

## Justificatifs techniques et conformité

- Vérifiez que l'entreprise est certifiée RGE (Reconnu garant de l'environnement) au moment du paiement pour les travaux d'économie d'énergie.
- Archivez le diagnostic de performance énergétique (DPE) réalisé avant et après les travaux pour justifier l'efficacité de la rénovation.
- Pour les travaux d'adaptation (handicap ou grand âge), assurez-vous que les factures précisent la conformité des équipements avec les besoins d'accessibilité.

## Obligations administratives et conservation

- Conservez l'ensemble de ces documents pendant la durée légale de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 pour les travaux réalisés en 2024.
- En cas de travaux soumis à autorisation, gardez une copie de l'autorisation d'urbanisme ainsi que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).